
Boyauderie

BROCHURE JO 3253

IDCC 1543

Convention collective nationale du 19 février 1989

[Étendue par arrêté du 2 juin 1989, JO 7 juin 1989]

(Par arrêté portant fusion de champs conventionnels du 23 janvier 2019 (JO, 31 janv.), la CCN est rattachée à la CCN de l'industrie de la salaison, charcuterie en gros et conserves de viandes. Ainsi, le champ d'application professionnel et territorial de la CCN est désormais inclus dans celui de la CCN «Charcuterie : industries». dite CCN de rattachement, et les dispositions en vigueur de la CCN sont rattachées à la convention de rattachement.)

